

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE PONT-SAINT-PIERRE

SEANCE DU 27 AVRIL 2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt-sept avril à vingt heures trente, le conseil municipal de Pont-Saint-Pierre, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mme LAVIGNE COURTEUX Valérie, Maire.

Date de convocation : le 17 avril 2026

Nombre de conseillers en exercice : 15

Nombre de conseillers présents : 14

Nombre de conseillers votants : 15

Etaient présents : Mme AUBRIL Katie, Mr HEBERT Philippe, Adjoints ;

Mmes CHEDRU Kristell, GALLIENNE Véronique, VEZIER Lorna, DUHO Christelle, GOURIOU Laura ; Mrs CHEVALIER Romain, OULAL Abdelkader, LETERME Christophe, GODEFROY Marc, DURIEZ René, JOIGNANT Benjamin

Absent : Mr LEVACHER Philippe, Adjoint, qui donne pouvoir à Mme LAVIGNE COURTEUX Valérie

Secrétaire de séance : Mr DURIEZ René

FEU D'ARTIFICE E LA SAINT PIERRE

Mme le Maire explique que, depuis de nombreuses années, la société « Le 8^{ème} Art » tire le feu d'artifice de la Saint-Pierre, le dernier samedi du mois de juin. Il attire de nombreux pétripontains et habitants des communes voisines.

Pour cette année, 2 thèmes sont proposés :

- N°1 : « Feel Good » : extraits musicaux dynamiques et festifs
- N°2 : « Electro Vibes » : extraits musicaux électro.

Le Conseil est majoritairement favorable au thème n°2.

Le coût de la prestation est de 6 150 euros T.T.C., soit une augmentation de 150 €.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte que la société « Le 8^e Art » tire le feu d'artifice de la Saint-Pierre pour un coût de 6 150 €.

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME
Le Maire – Valérie LAVIGNE COURTEUX

106DELIB27042026

